

INCONVENIENTS

1. Trop peu d'éléments présentés à date concernant l'impact sur la santé humaine
 - a. Risque au niveau du trafic routier
 - b. Risque au niveau de l'inhalation des poussières
 - c. Risque sur la santé psychique occasionné par les nuisances inhérentes
2. Dans le cas où le ½ échangeur sur l'A64 ne voyait pas le jour..., les nuisances seraient à partager avec nos voisins et amis de Sordes L'abbaye !!!
3. Déjà 2 sites d'extraction sur la commune, 1 site de stockage de gaz transformé en site de production photovoltaïque, la contribution de la commune et des habitants à l'intérêt général est déjà forte
4. Perte de 40ha de terre agricole de 1^{ère} catégorie, le meilleur potentiel agronomique du canton voir de la région, particulièrement adapté à la culture à haute valeur ajoutée du kiwi
5. Risque de déclassement de fruits pour les kiwiculteurs de la zone en raison de la poussière générée par l'extraction ou par le transport des granulats extraits
6. Fin de la tranquillité et disparition d'un endroit d'exception pour tous les marcheurs, cyclistes, joggeurs, baigneurs, pêcheurs et chasseurs
7. Création (ou reclassement à partir d'autres sites) de seulement 3 postes de conducteur d'engin sur le site d'extraction
8. Les retombées financières via les taxes iront à la CCBG et non à la commune

AVANTAGES

1. Aucun présenté sur le papier ou lors de la réunion
2. Anticipant sur le lobbying, la politique politicienne, le mélange des genres..., obtenir, en cas de validation, la bienveillance et les faveurs du nouveau Préfet sur les sollicitations futures par la Commune
3. Une compensation financière hautement significative envers la commune par le Groupe Daniel, aujourd'hui pas même évoquée, pourrait constituer un semblant d'avantage...
 - a. à la condition
 - i. qu'elle soit à la hauteur de l'enjeu

- ii. qu'elle soit négociée et signée avant toute signature d'accord de travaux
- b. exemples de prise en charge minimale
 - i. entretien et renforcement des digues sur les berges du Gave sur l'ensemble du territoire de la commune de Carresse Cassaber
 - ii. prise en charge du financement de la seconde moitié du 1/2 échangeur pour en faire un échangeur complet
- c. obtention de la gratuité pour les usagers du 1/2 échangeur et résidents (ex. Guiche)
- d. assurance de faisabilité et prise en charge de l'intégralité du coût du contournement du bourg de Cassaber
- e. financement d'un nouveau pont à double voie entre les bourgs d'Auterrive et de Carresse
- f. financement et réalisation d'une piste piétonne et cyclable reliant les 2 bourgs de Cassaber et Carresse
- g. ...

Questions d'un non-expert

1. Pourquoi proposer une réhabilitation en terres agricole de seulement 2ha sur un site d'extraction de 20ha (10%) ou d'une emprise totale de 32ha (6%) si ce n'est une obligation réglementaire ou du green washing à bas coût ?
2. Les anciens ont connu des territoires aujourd'hui disparus car mangés par l'érosion du Gave et sa volonté d'aller au point le plus bas (l'océan) le plus directement possible (tout droit)... , référence faite à la pose de palplanches au Lieu dit le Coût entre Sordes L'Abbaye et Léren dans les années 80.
N'y a-t-il aucun risque de voir un jour le Gave tirer tout droit depuis la digue vers le « trou » de l'extraction... et que nos enfants le voient un jour couper la plaine en deux ?
3. Que deviendra le site réhabilité ? sera-t-il vendu ? si oui, comment se fera la vente (enchères...)?

AVIS

Compte tenu de ces éléments et de la balance déséquilibrée, je donne un avis **défavorable** à la demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de graves alluvionnaires, société DPL Granulats Dragages du Pont de Lescar filiale du Groupe DANIEL.